

**AVIS PUBLIC**  
**SOMMAIRE - PROGRAMMES DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**  
**2022-2023-2024 – Ville et agglomération de Mont-Laurier**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal et le conseil d'agglomération de Mont-Laurier ont adopté, le 20 décembre 2021, leur programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, se résumant comme suit :

**Programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Mont-Laurier**

Les principaux projets en investissement seront :

**Les infrastructures de rues**

- Les chemins ruraux pour plus de 2,9 M \$ en grande partie subventionnés par le Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement;
- Le resurfaçage de certains tronçons de rues en milieu urbain et semi-urbain et la construction de trottoirs;
- La poursuite de la réfection de la rue des Sources – phase 4 et divers autres chemins du secteur de l'hôpital subventionnés en partie par divers programmes du MTQ;
- Divers développements avec des promoteurs;
- La réalisation de divers travaux d'infrastructures et de réseaux en milieu urbain par l'entremise du Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et du programme FIMEAU;
- La mise à niveau des réseaux sur certaines rues admissibles à la subvention TECQ pour un montant total de 2,5 M \$;
- La mise à niveau partielle de la station de traitement des eaux usées via la subvention TECQ pour 500 000 \$;
- Diverses réparations majeures au niveau de stations de pompage d'égout.

**Les bâtiments**

- L'amélioration de l'hôtel de ville par le biais du programme patrimoine de la MRC d'Antoine-Labelle;
- L'aménagement du Service de l'ingénierie au garage municipal.

**La machinerie et les véhicules**

- L'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et d'une déneigeuse pour les trottoirs;
- Le remplacement de camionnettes pour les Services des travaux publics et de l'ingénierie et des loisirs, de la culture et des parcs.

**Les infrastructures de loisirs, culture et parc**

- L'aménagement du pôle sportif – phase 3 incluant des terrains de basketball et de pickleball subventionné par le ministère de la Culture et des Communications en partenariat avec le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides;
- La réalisation de travaux aux patinoires extérieures dont celle de la rue Lafleur subventionnés par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);
- La mise à niveau majeure des différents parcs de la Ville.

**Les autres équipements**

- L'acquisition de divers équipements informatiques;
- Le remplacement de pompes et autres équipements pour les stations d'eaux usées;
- Le renouvellement des articles de décoration de Noël;
- L'acquisition d'un séparateur d'huile et autres équipements pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie;
- L'acquisition de mobilier urbain.

**Programme des dépenses en immobilisations de l'agglomération**

Les compétences du conseil d'agglomération sont prévues à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* avec certaines précisions au décret d'agglomération et aux ententes relatives à la délégation de compétences.

Les projets sont ceux touchant plus particulièrement le Service de la sécurité incendie en conformité avec les différentes réglementations gouvernementales et principalement au niveau des obligations du schéma de couverture de risque en matière de protection contre les incendies.

**Véhicules**

- L'achat d'un nouveau véhicule de prévention.

**Les autres équipements**

- L'achat et le remplacement de matériel nécessaire aux opérations du Service de la sécurité incendie.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 29<sup>e</sup> jour de décembre 2021.  
Stéphanie Lelièvre, greffière